

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Appel des présents.

Présents : Dominique CLAVERIE, Cécile MALLET, Daniel CARON, Micheline LIBREAU, Sébastien BEAUCOTE, Cécile BART, Renaud BRUNET, Laurent HALIN, Julie HENNAUT, Grégory HOLTON, Richard JAZE, Jacques MEILLAN, Julien MIALHE, Nadia MILLOT, François ROBINEAU, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Alain SIDAOUI, Viviane TRESSOUS.

Absents excusés : Danielle BERRUYER (pouvoir à M. LIBREAU), Céline COSTA (pouvoir à C. MALLET), Stéphanie DARRIET (pouvoir à S. BEAUCOTE), Frédéric DELPECH (pouvoir à D. CLAVERIE), Corinne MAZAS (pouvoir à V.TRESSOUS),

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Daniel CARON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin dernier.

Contre : 0 Abstention : 1 (A.SIDAOUI) Pour : 22

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions modificatives n°2

Il convient de modifier les dépenses et les recettes de certaines opérations d'investissement dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Voté à l'unanimité

2 – Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements se calcule en fonction de la durée d'utilisation du bien. C'est une écriture comptable qui permet de constater la diminution de valeur d'un bien immobilisé du fait de son utilisation dans le temps. Sa constatation dans les comptes est obligatoire.

Voté à l'unanimité

3 – Seuil de créances admis en non-valeur

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faible montant, les assemblées délibérantes des communes peuvent désormais déléguer leur compétence sous condition de seuil à l'exécutif : fixé à 100 € ce seuil permet de couvrir près de 80 % des dossiers (suivant l'avis du Comptable public).

Voté à l'unanimité

4 – Recettes exceptionnelles : « sortie spectacle »

Il convient de délibérer sur des recettes exceptionnelles perçues lors de la sortie au spectacle de Castillon-la-Bataille (régie Produits divers).

Voté à l'unanimité

5 – Conventions ENEDIS : occupation domaine public

La Commune doit régulariser pour l'utilisation par ENEDIS d'une parcelle communale cadastrée C 1008. Montant de la redevance : 20,00 €.

La Commune doit régulariser pour l'utilisation par ENEDIS des parcelles communales cadastrées B 1207 et 1203. Montant de la redevance : 10,00 €.

Voté à l'unanimité

6 – Demande de rétrocession : lotissement de la Péguillère (modification)

Dans son courrier daté du 20 février, l'ASL « le Clos de la Péguillère » demande de rétrocéder la voirie « allée de la Péguillère ».

Cet accord de principe est conditionné par la prise en charge des frais d'acte par les riverains.

Voté à l'unanimité

7 – Convention d’entretien pour la piste de la Scandibérique.

Il convient d’autoriser la Communauté de Communes de Montesquieu d’assurer l’entretien de la piste Scandibérique sur le tronçon entre Martillac, St Médard d’Eyrans et La Brède.

Voté à l’unanimité

8 – Révision allégée n°3 SMITH HAUT LAFITTE : bilan de concertation et arrêt du projet

La concertation préalable a eu lieu dans le cadre de la révision à modalités allégées n°3 du PLU de la commune de Martillac. N’ayant pas eu d’observation du public, il convient donc d’arrêter le projet avant transmission du dossier aux services de l’Etat pour avis, puis enquête publique.

Contre : 0 Abstention : 1 (J.HENNAUT) Pour : 22

9 – Enquête publique CTI (opération pour compte de tiers)

Le groupe CTI a déposé de demande de permis d’aménager relatif au projet de création d’une zone d’activités composée de 8 lots d’environ 16.8ha, sis lieudit « Bernin ». En application des articles R 123-1 et suivants du code de l’environnement, il est nécessaire de mener une enquête publique qui pourrait se dérouler du 21 octobre au 22 novembre 2024. Les frais seront supportés par le porteur du projet.

Voté à l’unanimité (J.MIALHE ne prend pas part au vote)

10 – Opération pour Compte de Tiers ASL les Aulnes

Les copropriétaires du lotissement des Aulnes prévoient des travaux de mise en conformité de l’éclairage public qui seront réalisés par le SDEEG. Les frais supportés par la Commune seront remboursés intégralement par l’ASL les Aulnes (1 221,73 €).

Voté à l’unanimité

11 – Dossiers de demandes de subvention.

La Commune entretient des relations partenariales avec les associations de Martillac. Pour cela, et en application de la Charte de la Vie associative, la Commune peut attribuer des subventions. Il convient de valider le nouveau modèle de dossier simplifié de demande de subvention (imprimé Mairie).

Voté à l’unanimité

12 – Contrat d’alternance : médiathèque

Sur proposition de la Commission des Ressources Humaines, la Médiathèque de Martillac va accueillir une étudiante en contrat d’alternance du 22/09/2024 au 31/08/2025. Il est décidé de créer un poste correspondant.

Voté à l’unanimité

13 – Gestion du fond de la Médiathèque : suppression d’ouvrages

La Médiathèque communale va procéder à la suppression de certains ouvrages obsolètes de son fond documentaire. Il est nécessaire donc de sortir certains ouvrages de l’inventaire selon les formalités administratives adéquates.

Voté à l’unanimité

14 – Acquisition de la propriété DENISE (modification de délibération)

L’EPFNA va se porter acquéreur de la propriété DENISE très prochainement. La commune doit approuver le principe de l’acquisition amiable au prix mentionné dans l’accord (600 000 €).

Voté à l’unanimité

15 – Protection sociale complémentaire des agents

Sur proposition de la Commission des Ressources Humaines, le Conseil municipal avait décidé de participer à la consultation groupée du Centre de Gestion pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé pour les agents titulaires et contractuels de la Commune

Au regard des attributions des marchés, les membres du Conseil décident :

- de valider le choix opéré sur les 2 opérateurs sélectionnés par le Centre de Gestion,
- de valider la participation Employeur (10€/mois pour la complémentaire Santé, et 100% des frais de Prévoyance)

Voté à l’unanimité

Questions diverses.

- Mme ROUZIER-TOUSSAIN informe que l’Association ATULU va recevoir une écrivaine Agnès CLAVERIE pour présenter une série d’ouvrages sur le Bassin d’Arcachon au Château LANTIC le 26 septembre à 19h.
- M. le Maire informe de l’avancée des travaux des nouveaux commerces de la Zone de la Grange : tabac, restaurants, laboratoire d’analyses médicales, assurances, boulangerie, magasin bio...
- Mme MALLET informe d’un projet de PAI « poisson » (pour les enfants allergiques au poisson), une réflexion est en cours pour proposer aux familles des enfants concernés des menus de substitution les vendredis (jour du poisson).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.